



Rapport d'activités du service technique 2023

Assemblée Générale Avril 2024

Les missions du service technique de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe sont assumées par 10 personnels dont 9 ont un secteur géographique de compétence ainsi qu'une mission transversale à l'échelle du département.

Ces missions se répartissent en différents dossiers :

Rapport cynégétique :

Petit gibier :

La Fédération des chasseurs de la Sarthe concentre ses efforts de gestion du petit gibier en direction des espèces « phare » que sont le lièvre et le faisan.

Le lièvre fait l'objet de suivis nocturnes sur l'ensemble du département depuis une vingtaine d'années ; après 2 saisons perturbées par les conditions sanitaires les 121 parcours ont été inventoriés 2 soirées pour un IKA moyen départemental de 3.40 (pour mémoire l'IKA moyen de la saison précédente était de 3.65).

Le faisan fait l'objet d'un plan de gestion sur une centaine de communes groupées en GIC, le service technique teste actuellement une méthode moins chronophage de suivi des coqs chanteurs basée sur un réseau de points d'écoute en étalonnant avec la méthode validée des carreaux avec observateur mobile.

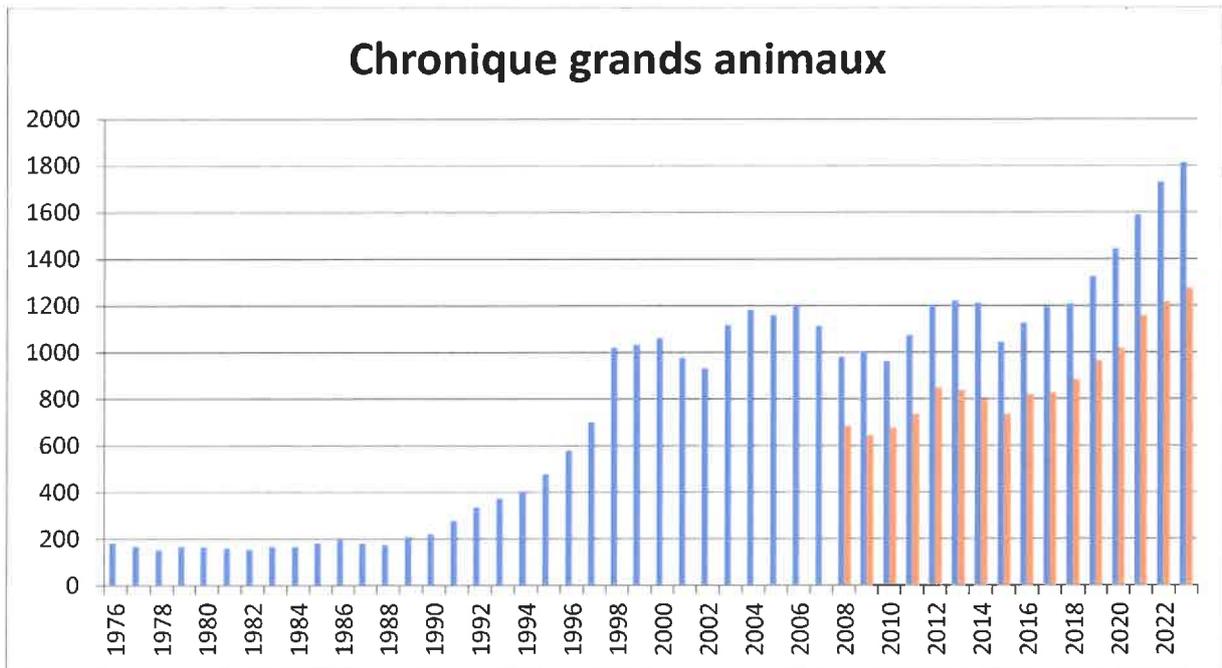
Le lapin de garenne n'est plus classé dans les ESOD du fait de la chute drastique de ses effectifs, la FDC72 est régulièrement sollicitée afin d'organiser des opérations de déplacement d'animaux. Ainsi 200 lapins ont été libérés sur 15 sites aménagés.

Grand gibier :

Les prélèvements de cervidés font l'objet d'une déclaration obligatoire dans les 48 heures soit par le biais d'une carte de prélèvement soit directement de façon dématérialisée. En ce qui concerne l'espèce sanglier une enquête menée par le service technique de la FDC72 permet d'estimer le tableau de chasse.

Le Cerf : La population de grands animaux a vu ses effectifs croître de façon sensible depuis la mise en place du plan de chasse en 1972 ; la quasi-totalité des territoires ouverts peuvent abriter des individus aujourd'hui. Les plans de chasse concentrés à l'origine dans 7 unités de gestion historiques sont actuellement répartis sur l'ensemble du département. 9 populations font l'objet de suivis nocturnes spécifiques avec des évolutions très variables : la volonté conjointe des différents partenaires de la FDC72 a ainsi induit une baisse forte des indicateurs dans certains secteurs tels que Vibraye ou Loudon. Le secteur de Bercé fait l'objet depuis 5 ans d'un suivi particulier avec l'intégration au réseau Sylvafaune, la mise en place d'Indices de Changement Ecologiques aide les décisionnaires à fixer les niveaux de prélèvement.

La saison 2023-2024 inaugure une nouvelle typologie des systèmes de marquage en identifiant les unités de gestion « historiques » du reste du département ; l'objectif étant de ne pas voir se développer les populations de grands animaux dans les secteurs en cours de colonisation, un bracelet CEI (cerf élaphe indifférencié) permettant de prélever tout type de cervidé à l'exception des CM2 a été institué.

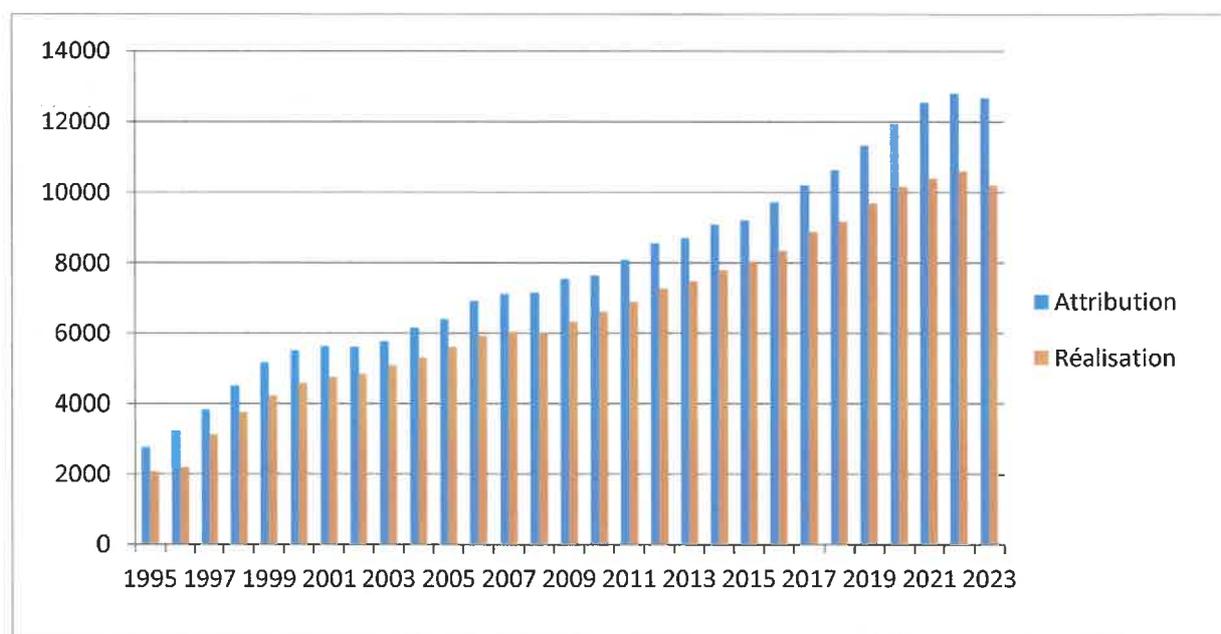


Sur l'ensemble du département le plan de chasse de la saison écoulée s'établissait à 1812 attributions pour une réalisation de 1273.

Le chevreuil : Lors des suivis nocturnes destinés à suivre les populations de lièvres toutes les observations d'individus appartenant à la faune sauvage sont consignées et géolocalisées grâce à l'application ISIGEO, il s'agit de la seule information dont nous disposons à l'échelle du département. Pour la saison 2023-2024 l'attribution départementale s'est élevée à 12664 pour un prélèvement de 10192. Pour la première fois l'attribution de plan de chasse est inférieure à celle de l'année antérieure.

Il est à noter que la proportion d'animaux âgés de moins d'un an est de plus en plus faible dans le tableau de chasse ; si l'on considère que les tirs sont aléatoires nous pouvons en déduire que le taux de reproduction est particulièrement faible.

Chronique chevreuils



Le sanglier : il n'existe pas d'outil permettant d'estimer les variations de population de sanglier, seule l'analyse du tableau de chasse peut constituer une information ; dans le département de la Sarthe il n'existe pas de frein au prélèvement et celui-ci stagnait depuis quelques années autour de 7000 animaux, pour la saison 2023-2024 l'estimation est de 7900 prélèvements.

Migrateurs : le service technique participe aux programmes nationaux de baguage des oiseaux migrateurs (colombidés et bécasses pour le département de la Sarthe); ainsi 14 bécasses ont été baguées cet hiver avec un retour d'information de 6 oiseaux prélevés dans le département munis d'une bague. En ce qui concerne les colombidés, l'effort de baguage se concentre sur la tourterelle des bois.

Les formations dispensées par la Fédération des Chasseurs de la Sarthe sont toutes animées par son service technique ; depuis la saison dernière, le stand de tir peut être utilisé par les titulaires d'un permis de chasse validé en Sarthe afin de cibler leur arme de chasse.

La formation principale demeure la préparation à l'examen du permis avec une forte augmentation du nombre de candidats depuis 2 ans ; pour 300 inscrits à l'une des 28 journées de formation 228 ont obtenu leur permis de chasser et valident une formation chronophage de l'équivalent d'un temps plein de technicien à laquelle il faut ajouter les 10 chasses accompagnées.

70 chasseurs ont également suivi l'une des 3 formations de chasse à l'arc.

14 chasseurs ont suivi la formation des modules 1 et 2 pour devenir garde-chasse particulier.

86 piégeurs ont été formés en 4 sessions.

Enfin 699 chasseurs ont suivi la formation décennale instituée par la loi de 2019 permettant d'atteindre 5699 chasseurs formés depuis les premières formations.

Certaines formations sont à destination du public non chasseur et notamment du public scolaire ; un technicien est ainsi habilité par l'Education Nationale pour intervenir dans les écoles pour cette année il a maintenu les activités a un rythme soutenu avec des interventions dans les écoles primaires mais également au lycée agricole de la Germinière et à la MFR des Forges à La Ferté Bernard.

La loi de 2019 a également structuré les missions des différents échelons du monde fédéral cynégétique avec pour conséquence dans la région des Pays de la Loire le détachement dans chaque fédération départementale d'un chargé de mission régional ayant notamment en charge la déclinaison de l'éco-contribution. Le service technique de la FDC72 épaulé son chargé de mission sur différents dossiers tels que « agri-biodiv » ou label territoire faune sauvage pour 60 journées par an.

Les techniciens départementaux participent également à différents suivis environnementaux et répondent aux demandes de renseignements lors d'études d'impact de projets divers (éoliens photovoltaïques etc...). Ils suivent également la fréquentation des passages à faune ayant pour objet le franchissement des infrastructures longues et gèrent le site de L'abbaye sur la commune de La Bruère.

Vincent OZANGE

Président FDC 72,

